

Le 1^{er} septembre 2021



Un soutien renouvelé aux associations en 2022

Un appel à projets « manifestations » jusqu'au 30 septembre

Thonon Agglomération renouvellera en 2022 son soutien aux associations qui participent au dynamisme et au rayonnement de son territoire.

Votre association organise un événement dans l'une de nos 25 communes entre le 1er janvier et le 31 décembre 2022 ? Répondez donc à l'appel à projets lancé par Thonon Agglomération et bénéficiez d'une subvention !

Pour être retenu et soutenu par l'agglomération, votre événement doit avoir une dimension intercommunale, nationale ou internationale. Son caractère novateur et "émergent" contribuera à la notoriété de l'agglomération. Enfin, il devra être organisé de manière éco-responsable.

Plus d'infos et modalités de candidature sur www.thononagglo.fr

CONTACT PRESSE :

Cédric Joly

+33 (0)4 50 31 25 00 | c-joly@thononagglo.fr